

# 28 avril, 6 mai et 26 mai Négociations

Les 4 négociateurs de la FSF (dont la SPV fait partie), à savoir Jacques Daniélou, Béatrice Métraux, Alain Martin, et Jean-Marc Haller, poursuivent leur travail en vue d'obtenir les améliorations indispensables à une éventuelle acceptation du projet de l'Etat, notamment :

- un passage dans le nouveau système salarial équitable pour tous les employés de l'Etat ;
- l'obtention des résultats de la bascule pour tous les employés. Actuellement 7000 personnes ne savent toujours pas quelle sera leur future classe salariale ;
- le maintien, durant la période de mise en œuvre du nouveau système, de l'attribution de l'indexation et des annuités en conformité avec la Loi sur le personnel ;
- un salaire minimum à l'engagement supérieur au salaire en vigueur indexé au coût de la vie.

## 29 avril Assemblée générale du personnel

Lors de cette assemblée, la FSF annoncera la décision prise par ses instances concernant la poursuite du mouvement.

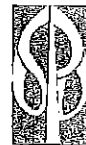
## 15 mai Journée de mobilisation

Cette journée doit être confirmée le 29 avril.

Lors de l'Assemblée générale du personnel, la FSF annoncera sa position quant à un appel à la mobilisation pour cette date du 15 mai.

# RESTEZ TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-E-S !!!





# Nouveau système salarial

## Le point sur les négociations

### *Un salaire minimum à l'engagement toujours trop bas*

La proposition du Conseil d'Etat à 3600.—frs par mois est aujourd'hui insuffisante.

La FSF demande 4'000.—frs. Elle est prête à une concession, mais pas à un niveau aussi faible !

### *Une bascule dans le nouveau système qui péjore certains fidèles employés de l'Etat*

Le Conseil d'Etat persiste à vouloir augmenter le salaire des collaborateurs dont la fonction est revalorisée (dont les enseignants généralistes), non pas relativement à leurs années d'ancienneté à l'Etat et à leur expérience professionnelle acquise, mais en fonction de leur âge biologique.

Cette proposition, en apparence généreuse, conduit à de fortes inégalités de traitement. Globalement, elle tend à défavoriser celles et ceux qui ont choisi de concilier travail professionnel et vie familiale ou ont été dans l'obligation de continuer à travailler pour faire vivre leur famille.

Les négociateurs FSF soulignent l'incohérence d'une proposition de l'Etat en contradiction avec l'actuel système salarial et le projet SYSREM à venir, basés l'un et l'autre sur l'ancienneté et l'expérience professionnelle.

*Ainsi, concrètement, pour la fonction d'enseignant généraliste - dont le minimum et le maximum salarial sont augmentés de 10'000.—frs par an environ, l'enjeu est important : Des personnes avec une ou deux années d'expérience professionnelle pourraient gagner annuellement entre 10'000.—et 40'000.—frs de plus, alors que des employés au bénéfice de 10 à 25 ans d'expérience professionnelle à l'Etat - même fonction - ne recevraient pas de revalorisation salariale ou un montant situé entre 100 et 500.—frs.*

La FSF a étudié une proposition de bascule dans le nouveau système plus équitable et en meilleure adéquation avec la manière dont les personnes ont été engagées à l'Etat (reconnaissance de l'expérience professionnelle exploitable) et des orientations du nouveau système (annuités versées pour l'expérience acquise). Cette proposition est en main de l'employeur.

### *Des enseignants licenciés et des profs de gymnase perdants du système*

Dans le domaine de l'enseignement, certaines fonctions sont dévalorisées par le nouveau système salarial. La question des salaires des enseignants licenciés du secondaire I, des maîtres de gymnase et de ceux de l'enseignement professionnel n'est en particulier toujours pas réglée. La FSF a déjà présenté une proposition qui pourrait permettre le maintien de l'actuel maximum salarial pour les enseignants concernés par la bascule.

### *Des négociations à venir pour les doyens et les pra-fo*

Même si elles ne concernent que peu le domaine de l'enseignement, la grande majorité des indemnités est maintenue (travail de nuit, du dimanche, etc...) et les indemnités considérées comme du salaire seront incluses dans le salaire nominal garanti au moment de la bascule. Néanmoins, par secteurs, des questions subsistent sur l'indexation de certaines indemnités et des personnes qui en sont bénéficiaires.

Dans le domaine de l'enseignement, les indemnités de doyens et de Pra-fo sont actuellement maintenues et considérées comme hors du champ de négociations DECFO-SYSREM. Elles feront l'objet de négociations futures spécifiques.